



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

outre-mer : personnel

Question écrite n° 37470

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'outre-mer de lui donner des informations sur les actions engagées dans son ministère pour la formation continue des agents. Il souhaite connaître les sommes consacrées à la formation continue dans ses services pour les années 2002 et 2003, ainsi que la somme moyenne par agent pour l'année 2002.

Texte de la réponse

Les grands axes de la formation professionnelle mise en oeuvre par le ministère de l'outre-mer concernent les domaines juridiques, financiers et comptables ainsi que la prise en compte des évolutions de l'outil bureautique. En 2002, un effort particulier de formation a accompagné la mise en place du logiciel de comptabilité publique Accord et l'application des nouvelles dispositions relatives aux marchés publics. En 2003, des formations spécifiques ont porté sur la réforme du régime de pension des fonctionnaires de l'État, sur le contrôle de gestion et, plus généralement, sur la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Le ministère de l'outre-mer s'attache à intégrer prioritairement dans son action de formation les objectifs de la politique de modernisation de l'Etat. Au titre des exercices 2002 et 2003, le ministère de l'outre-mer a disposé en loi de finances initiale (LFI) d'une dotation budgétaire de 94 685 euros consacrée à la formation professionnelle de l'administration centrale. Le total des sommes engagées en fin d'exercice 2002 représente un montant de 104 594 euros et en fin d'exercice 2003 un montant de 103 386 euros, des redéploiements internes ayant été effectués au profit de la formation continue. Pour l'année 2002, la somme moyenne par agent consacrée à la formation professionnelle représente un montant de 338 euros tous corps confondus.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37470

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2916

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4519